

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 17 juillet 2013, à compter de 18 h 00 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Mario Léonard, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe

### **ÉTAIT ABSENTE**

Madame Pauline Lauzon, conseillère

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**195-07-13**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé par monsieur le Maire.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette au service d'incendie
- 5- Octroi du contrat pour le bouclage du réseau d'aqueduc
- 6- Lac Mégantic
- 7- Signature lettre d'entente avec le syndicat 2013-02
- 8- Signature lettre d'entente avec le syndicat 2013-03
- 9- Demande de paiement Groupe Piché
- 10- Frais de l'architecte Marché de la Ferme
- 11- Période de questions
- 12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

196-07-13

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE QUATRE ROUES MOTRICES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve a déposé lors de l'assemblée régulière du 8 juillet 2013, les offres reçues par la résolution 191-07-13;

**CONSIDÉRANT** que le directeur du service de prévention des incendies recommande à la municipalité d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette quatre roues motrices soit accordé à Auto Mont Chevrolet Buick GMC Ltée, conditionnellement à la réception des autorisations du MAMROT en ce qui à trait au règlement d'emprunt numéro 128.

ADOPTÉE

197-07-13

**BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE ET REMPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par invitation dans les journaux locaux pour la soumission publique pour le *bouclage du réseau d'aqueduc sous la rivière et remplacement* pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que 4 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit :

- Gaétan Lacelle excavation inc.	328,702.03 \$	Projet A et B
- MBM Construction inc.	388,014.57 \$	Projet A et B
- 9088 -9569 Québec inc.	487,676.47 \$	Projet A et C
- Forage et Son	362,279.22 \$	Projet A et B

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénierie GENIVAR, Madame Nathalie Sigouin, ingénieure, confirme par sa correspondance du 17 juillet 2013 que le plus bas soumissionnaire est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'octroyer le contrat du *bouclage du réseau d'aqueduc sous la rivière et remplacement* à l'entreprise Gaétan Lacelle Excavation inc. au montant de 328,702.03 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'obtention de l'accord du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la réception de l'autorisation de la part du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs.

ADOPTÉE

198-07-13

### **TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC**

**ATTENDU** que la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

**ATTENDU** que devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la Municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

**ATTENDU** que l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 »;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve est solidaire de la Municipalité de Lac-Mégantic;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement d'une somme de 1000 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la Municipalité de Lac-Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire.

ADOPTÉE

199-07-13

### **LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2013-02 AVEC LE SYNDICAT (SITBCTM SECTION LOCAL 55)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2013-02 concernant l'Annexe C, *Garantie de travail des salariés réguliers saisonniers*.

ADOPTÉE

200-07-13

### **LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2013-03 AVEC LE SYNDICAT (SITBCTM SECTION LOCAL 55)**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2013-03 concernant l'Annexe B, *Fonctions et salaires (suite)*.

ADOPTÉE

201-07-13

### **MARCHÉ DE LA FERME, 5<sup>e</sup> PAIEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 24,695.68 \$ à Groupe Piché Construction inc., représentant le 5<sup>e</sup> paiement, pour Le Marché de la Ferme à la suite de la recommandation de l'architecte, Monsieur Pierre-Luc Beauregard.

ADOPTÉE

**202-07-13**

**PIERRE-LUC BEAUREGARD, ARCHITECTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 344.93 \$ à Monsieur Pierre-Luc Beauregard, architecte pour ses honoraires concernant le Marché de la Ferme.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 18h41.

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

MARTINE CHARRON,  
Secrétaire-trésorière adjointe